



## Avis de publicité

### Occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'un snack sur l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente)

### APPEL À CANDIDATURE

Réf : n°2021/0505B

#### Propos liminaires

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public de la Communauté de communes Cœur de Charente pour la gestion d'un snack à l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente).

*Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.*

#### Objet et conditions de l'appel à manifestation d'intérêt :

<b>Objet de l'occupation</b>	La Communauté de communes Cœur de Charente propose un local pour la tenue d'un snack à l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente). Objet simplifié : Installation et exploitation d'un snack à l'étang des Gours sur la commune des GOURS (Charente).
<b>Base de l'avis</b>	Article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP)  <b>Nomenclature</b> : 55900000 – Services de vente au détail
<b>Conditions particulières</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Le local dédié au snack est situé à proximité de la plage et des sanitaires de l'étang des Gours.</li><li>2. Le snack s'installera dans les locaux du site et pourra demeurer sur site durant toute la saison estivale.</li><li>3. Les produits proposés à la vente seront de types petites restauration (frites, sandwiches, salades...), confiseries et boissons sans alcool ; la vente de boissons alcoolisées sera autorisée dans le cadre d'une licence</li></ol>

	<p>3 (boissons alcoolisées de 3<sup>ème</sup> groupe prévu à l'article L3321-1 du code de la santé publique).</p> <p>4. La vente au détail aura lieu pendant les horaires d'ouverture de l'étang des Gours du 03 juillet au 31 août 2021.</p>
<p>5. L'approvisionnement du snack en eau et électricité sera assuré par la Communauté de Communes. Les consommations seront répercutées sur l'occupant.</p>	
<p><b>Durée de l'autorisation et redevance</b></p>	<p>La durée de l'autorisation d'occupation est de 1 an, du 03 juillet au 31 août 2021.</p> <p>L'occupation donnera lieu au versement d'une redevance pour la saison 2021 pour un <b>montant minimum de 1 000.00 €</b> (non négociable et non remboursable y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques).</p>

**Organisation de l'appel à candidature :**

<p><b>Avis publié le :</b> mercredi 05 mai 2021</p> <p><b>Date limite de réception des dossiers :</b> Le mardi 25 mai 2021 à 17h00</p> <p><b>Analyse et sélection :</b> le mercredi 26 mai 2021</p> <p><b>Validité des offres :</b> 60 jours à compter de la date limite de réception</p>	
<p><b>Composition du dossier de candidature</b></p>	<p>Les candidats intéressés doivent remettre leurs dossiers avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les dossiers comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation, un CV, une présentation synthétique de la proposition (produits et prestations proposées).</li> <li>✓ Une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité ou équivalent ;</li> <li>✓ Une attestation d'assurance nécessaire à l'exercice de l'activité (garantie multirisque et perte d'exploitation, responsabilité civile) ;</li> <li>✓ L'extrait K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés, en cours de validité de moins de trois mois si le candidat est une société et/ou l'extrait d'immatriculation de la Chambre des métiers et de l'Artisanat ou les statuts de l'association et le certificat de dépôt en Préfecture si le candidat est une association ;</li> <li>✓ Tous documents relatifs à ses références professionnelles, de nature à garantir sa capacité à pratiquer une activité de restauration dite « snack ».</li> </ul>

<p><b>Critères de sélection</b></p>	<p>Les dossiers seront analysés au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La qualité technique de la proposition (qualité et diversité des produits et prestations proposées et intérêt esthétique) ;</li> <li>- La cohérence des prix avec le public de l'étang des Gours ;</li> <li>- Le montant de la redevance fixe proposée par le candidat par référence au montant minimum demandé ;</li> <li>- L'expérience et les références du candidat.</li> </ul> <p>La Communauté de Communes se réserve la possibilité de rencontrer les candidats dans le cadre d'une négociation.</p>
<p><b>Dépôt des dossiers</b></p>	<p>Les propositions pourront être remises au format papier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par voie postale ou sur place, à l'adresse suivante :  <b>Communauté de communes Cœur de Charente</b>  <b>10 route de Paris</b>  <b>16 560 TOURRIERS</b></li> </ul> <p>Ou au format dématérialisé via l'adresse de messagerie : <a href="mailto:fgueret@coeurdecharente.fr">fgueret@coeurdecharente.fr</a></p>
<p><b>Service à contacter pour tout renseignement</b></p>	<p>Pour tous renseignements complémentaires (visite de l'emplacement à la base du Portal), les candidats sont invités à prendre contact avec le service technique de la communauté de communes au 06 15 42 16 19 ou à l'adresse suivante : <a href="mailto:fgueret@coeurdecharente.fr">fgueret@coeurdecharente.fr</a></p>